



Genève, le 7 juillet 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

Genève développe sa stratégie en matière de souveraineté numérique

Le canton publie sa première stratégie de souveraineté numérique . Elaborée par le département des institutions et du numérique (DIN), elle définit le cadre des choix technologiques et de la gestion des données de l'administration, afin de garantir des prestations fiables et sécurisées dans un contexte de souveraineté renforcée.

Le numérique accompagne aujourd'hui de nombreuses démarches administratives, souvent sans que cela soit visible. Derrière ces usages, des systèmes complexes évoluent en permanence et soutiennent le fonctionnement des services publics. Dans ce contexte, la souveraineté numérique dépasse les enjeux techniques : elle constitue aussi un enjeu démocratique, en garantissant des choix compréhensibles, éclairés et assumés.

Mieux maîtriser le numérique au service de la population

Démarches en ligne, gestion des données, outils de travail ou encore intelligence artificielle : l'action publique repose désormais largement sur ces technologies. Indispensables, elles renforcent l'efficacité des services publics, mais elles créent aussi de nouvelles dépendances et des risques à maîtriser.

« Avec cette stratégie, nous voulons garantir que le service public reste libre de ses choix numériques et puisse en assumer les conséquences dans la durée. Il s'agit de renforcer la confiance de la population dans l'action publique face aux enjeux du numérique », souligne Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat chargée du département des institutions et du numérique (DIN).

Avec cette nouvelle démarche, l'Etat de Genève entend préserver sa capacité de décision, en maîtrisant ses dépendances plutôt qu'en les subissant.

Des décisions mieux encadrées

La stratégie fournit des repères communs pour orienter les décisions importantes en matière de numérique. Elle permet notamment de :

- mieux évaluer les risques liés aux technologies utilisées ;
- adapter les choix en fonction de l'importance des services concernés ;
- éviter les situations de dépendance difficilement réversibles.

Elle s'appuie sur l'expertise de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), qui joue un rôle central dans la cohérence des choix techniques, la sécurité des systèmes et l'accompagnement des services en ligne de l'administration.

L'objectif est d'offrir des prestations modernes, efficaces et sûres.

Des principes clairs pour agir dans la durée

La démarche repose sur quelques principes essentiels : adapter les exigences selon la sensibilité des données et des services, conserver un contrôle réel sur les systèmes utilisés, privilégier des solutions capables d'évoluer et faire des choix durables sur les plans technique, économique et environnemental.

Ces principes visent à assurer des choix cohérents, responsables et durables.

Des effets concrets pour les usagères et usagers

Avec cette stratégie, l'administration cantonale entend :

- assurer la continuité et la fiabilité des services numériques ;
- renforcer la protection des données ;
- mieux faire face aux incidents et aux crises numériques ;
- préserver sa capacité de décision face aux grands acteurs technologiques ;
- favoriser des solutions diversifiées afin de limiter les dépendances à un nombre restreint de fournisseurs.

Elle contribue ainsi à améliorer concrètement la qualité et la sécurité des services numériques.

Des choix assumés et transparents

Les décisions numériques ont un impact direct sur les services rendus à la population et sur la protection des données. Elles sont prises de manière réfléchie, documentées et validées au niveau politique, et doivent pouvoir être expliquées et assumées dans le temps.

Cette stratégie constitue une étape concrète pour garantir un numérique fiable, maîtrisé et au service de la population.

Une stratégie accessible à toutes et tous

La stratégie de souveraineté numérique est désormais disponible en ligne. Toute personne intéressée peut la consulter afin de mieux comprendre les choix et les orientations de l'administration cantonale en matière de numérique.

Stratégie de souveraineté numérique

Mise en consultation de la stratégie auprès des établissements publics autonomes principaux et des communes

Si le périmètre de cette stratégie s'applique, dans un premier temps, à l'administration cantonale, l'ambition est de la déployer auprès de l'ensemble des collectivités publiques du

canton. Ainsi en parallèle de cette publication cette stratégie est mise en consultation auprès des établissements publics autonomes principaux et des communes, de telle façon à permettre une application harmonisée des critères qui guident les choix numériques du service public. Il s'agit ici de renforcer la cohérence des pratiques et de consolider les capacités collectives face aux enjeux de souveraineté numérique.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement):

*Direction de la coopération et de la communication, département des institutions et du numérique, T.
022 546 54 99 ou communication-din@etat.ge.ch*